

DECISION ADMINISTRATIVE

N° 115/2023/A

Prise en application de la délibération du Conseil Municipal en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Objet:

Contrat de prestation de services Association Arcadémie

Le Maire

DÉCIDE

De conclure, avec l'association Arcadémie, sise Prélenfrey, 38450 Le Gua, représentée par Monsieur Dominique Borde, dans la cadre des animations de « l'été dans les parcs».

Atelier d'initiation au Tir à l'arc,
Les samedis 15, 22 et 29 juillet 2023 de 9h à 12h

Pour un montant total de 474 Euros (Quatre cent soixante-quatorze Euros)

De signer le contrat annexé à la présente décision administrative.

Fait à VIF, le 20 juin 2023

Par délégation du Conseil Municipal, Le Maire Guy GENET

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte, publié ou notifié est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.

